

2022- 160

DECISION DU MAIRE AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'OBSERVATOIRE DES INEGALITES

Le Maire du BOUSCAT,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 7 du 28 mai 2020 confiant à Monsieur le Maire certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu l'arrêté municipal n° 2022-36 du 8 avril 2022 portant délégation du Maire à Madame Marie DA ROCHA sur le fondement de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité, dans le cadre d'ateliers pour les Accueils de Loisirs de la ville du Bouscat, de signer des contrats avec des prestataires,

DECIDE

Article 1 : Une convention est signée avec l'Observatoire des inégalités, 15 rue Jacques Marie Rougé 37000 Tours, proposant un atelier d'appropriation du Monopoly des inégalités pour un groupe de 15 animateurs.

Article 2 : La prestation d'une demi- journée se déroulera le lundi 17 octobre à la Source. Le cachet sera d'un montant total de 880 € TTC.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville du Bouscat le 16/11/22

Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,

Marie DA ROCHA

